

## T.I. 246 - INFORMATIONS COMMUNALES

### Composition

- Chaque commune, selon ses besoins, peut introduire les éléments qu'elle désire dans ce TI.

Afin que les contacts entre les citoyens et les communes puissent se dérouler de manière souple, de manière électronique, il a été décidé de donner aux communes la possibilité d'enregistrer l'adresse e-mail et le(s) numéro(s) de téléphone de leurs citoyens dans les registres de la population. Ces informations peuvent également être introduites au TI 246.

Dans certains cas, il est indiqué d'octroyer un chiffre constant aux informations spécifiques (par ex. 1 = prime à la construction, 2 = prime à l'acquisition etc.).

- Date de l'information :

Pour ce qui est de la date, elle peut concerner soit la dernière mise à jour effectuée, soit un élément particulier dans la mesure où une date est sans utilité pour les autres éléments. C'est pourquoi, une mise à jour avec une date égale à l'information précédente sera acceptée pour autant qu'une différence existe dans la zone alphanumérique.

On ne peut pas utiliser une date fictive.

L'impression de la code transaction 61 a été modifiée afin de visualiser les différents TI 246 présents pour la même date.

- Voici la liste des fonctionnalités liées au TI246:

- Chaque commune peut introduire un texte (appelé lab1 ci-dessous) ;
- Chaque commune bilingue (commune de la région bruxelloise) peut introduire deux textes pour différencier l'affichage suivant la langue demandée dans la requête de consultation (appelé lab1 et lab2 ci-dessous) ;
- Si lab2 est vide alors lab1 sera affiché quelle que soit la langue demandée dans la requête ;
- Chaque commune peut aussi, en plus des textes, introduire une adresse de courriel : p.dupond@example.be ;
- Lorsque le citoyen change de commune de gestion, l'information reçoit une date de fin de validité (suppression logique). Cette date de fin ne peut pas être supprimée. Donc la procédure conseillée pour le gestionnaire est d'introduire une nouvelle occurrence contenant une adresse validée par le citoyen (l'adresse peut être la même, bien entendu) avec une nouvelle date d'information et d'effacer l'occurrence qui a une date de fin de validité.
- La taille de l'adresse électronique est de 120 caractères ; les deux textes gardent la longueur de 40 caractères ;
- Un numéro de GSM peut être enregistré. Max 20 caractères. Les caractères autorisés sont 0-9, espace,+,(,)
- Un numéro de tél fixe peut être enregistré. Max 20 caractères. Les caractères autorisés sont 0-9, espace,+,(,)

Codes autorisés :        -        Codes opérations (C.O.):        10, 11, 12, 13, 17 ;  
                                      -        Code de service (C.S) :        0 .

## Structures

### Mise à jour (CO 10)

C.O.		T.I.			C.S.	DATE DE L'INFORMATION							
1	0	2	4	6	0	D	D	M	M	J	J	J	J

LAB1	LAB2
Lab1="....." (max. 40 caractères)	Lab2="....." (max. 40 caractères)

ADRESSE E-MAIL	NUMERO GSM	N° TELEPHONE
mailto="....." (max. 120)	Gsm="..." (max. 20)	Tel="..." (max. 20)

### Exemple

Un habitant d'une commune obtient le 13 janvier 2014 une prime à l'acquisition dont les conditions d'octroi expirent le 12 avril 2014. La commune a octroyé à la prime à l'acquisition, le code 3. La commune peut introduire cette information de 2 façons différentes :

10/246/0/13012014/Prime à l'acquisition ;  
 ou  
 10/246/0/13012014/3-échéance:12042014.

Exemples de l'enregistrement des données de contact :

10/246/0/01012013/Lab1="A contacter"  
 10/246/0/01012013/Lab1="A contacter", Lab2="Te contacteren"  
 10/246/0/01012013/Lab1="Louis Pal (papa)", aulto="lp.disco@virgin.be"  
 10/246/0/01012013/mailto="lp.disco@virgin.be", Lab1=" Louis Pal (papa)"  
 10/246/0/01012013/mailto=lp.disco@virgin.be  
 10/246/0/01012013/ gsm="0477 40 50 63"  
 10/246/0/01012013/ tel="+32 010 695 847"

## Correction (CO 11)

C.O.		T.I.			C.S.	DATE DE L'INFORMATION							
1	1	2	4	6	0	D	D	M	M	J	J	J	J

LAB1	LAB2
Lab1="....." (max. 40 caractères)	Lab2="....." (max. 40 caractères)

ADRESSE E-MAIL	NUMERO GSM	N° TELEPHONE
mailto="....." (max. 120)	Gsm="..." (max. 20)	Tel="..." (max. 20)

POSITION DE L'OCCURENCE
Where nr=x (x = min.1 / max. 99)

Exemples :

11/246/0/01012013/Lab1="A contacter", Lab2="Te contacteren" where Nr=1  
 11/246/0/01012013/Lab1="A contacter", Lab2="Te contacteren"  
 11/246/0/01012013/Lab1="A contacter" where Nr=3  
 11/246/0/01012013/Lab1=" Louis Pal (papa) ", mailto="lp.disco@virgin.be" where Nr=21  
 11/246/0/01012013/ tel="+32 010 695 847", gsm = " " where Nr=11

## Annulation d'une information (CO 13)

C.O.		T.I.			C.S.	DATE								N.O.	
1	3	2	4	6	0	J	J	M	M	A	A	A	A	N	N

Lorsqu'il y a plusieurs informations actives au TI 246, même avec des dates différentes, un numéro d'ordre doit être ajouté à la fin de la structure, pour indiquer l'information que l'on veut annuler.

L'information la plus récente au-dessus dans les informations au TI concerné porte le numéro 1, la seconde information porte le numéro 2, etc. Le numéro d'ordre est élargi jusqu'à 99.

Si on veut annuler la première information, le numéro d'ordre n'est pas requis.

Exemple : Impression du dossier (61)

246 (N.C)	10.10.2006	3-échéance:09102011
246 (N.C)	10.10.2006	prime construction
246 (N.C)	05.07.2004	taxe chiens

Annulation de l'information 'taxe chiens' du 5 juillet 2004 :  
 13/246/0/05072004/3

### Code opération 17 – mise à jour en historique

Le code opération 17 est autorisé afin de permettre l'enregistrement d'une information en historique.

### Code opération 20 – correction d'une date

La correction d'une date au moyen du code opération 20 n'est plus autorisée.

Cette mise à jour doit dorénavant se faire avec un code opération 11, mentionnant la nouvelle date d'information et éventuellement l'occurrence au type d'information.

## Contrôles

- La présence du caractère "@" est vérifiée dans l'adresse du courriel ;
- Seules les communes bilingues (région de Bruxelles) peuvent introduire un lab2 ;
- Au moins un champ doit contenir de l'information : ils ne peuvent être tous de longueur égale à 0;
- Pour un numéro de téléphone, les caractères autorisés sont 0-9, Espace,+,(,).
- Deux occurrences du TI246 identiques ne sont pas permises.

Pour information, voici les contraintes de création d'adresse mail de grands fournisseurs :

**Hotmail** : Votre adresse de messagerie ne peut contenir que des lettres, des chiffres, des points (.), des tirets (-) et des traits de soulignement (\_). Les caractères spéciaux, les lettres accentuées et les lettres non latines ne sont pas autorisés.

**Gmail** : Les noms d'utilisateur peuvent inclure des lettres (a-z), des chiffres (0-9), des tirets (-), des traits de soulignement (\_), des apostrophes (') et des points (.). Ils ne peuvent pas contenir de signes égal (=) ni de crochets (< et >). En outre, ils ne doivent pas comprendre plusieurs points à la suite.

**Yahoo** : Vous devez utiliser uniquement des lettres, des chiffres, des caractères de soulignement ( \_ ) et un seul point ( . ).

Ces contraintes seront satisfaites.